

Cas pratique droit des affaires

Par **SahrIn**, le **09/10/2018** à **13:02**

Bonjour étudiante en L2 j'ai besoin d'aide pour ce cas pratique svp merci beaucoup :
Monsieur DURAND est employé dans une entreprise de vente de meubles. Son épouse fabrique, pour son loisir, des bijoux en boutons de nacre. Monsieur DURAND souhaiterait commercialiser les bijoux que fabrique son épouse afin d'améliorer leurs revenus. Il vous interroge sur le point de savoir comment cette activité complémentaire pourrait être qualifiée juridiquement et sur les modalités d'exercice que vous pourriez lui conseiller

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2018** à **14:42**

Bonjour

il faut d'abord que vous démontriez un début de réflexion avant d'obtenir une aide de votre part.

Petit indice : Article L.110-1 1° du Code de commerce.

Pour les modalités d'exercice il y a plein de choses à dire. Je vous laisse un peu réfléchir